

36651 - Le temps de l'égorgement du Sacrifice

question

Quel est le temps de l'égorgement du sacrifice?

la réponse favorite

Le temps de l'égorgement du sacrifice commence au sortir de la prière marquant la fête du Sacrifice et se termine au coucher du soleil du 13^e jour du mois de Dhoul Hidjdja.

Autrement dire, les jours de l'égorgement sont au nombre de 4: le jour du Sacrifice et les trois jours suivants.

Il est préférable de s'empresse à égorger le sacrifice dès la fin de la prière marquant la fête comme le faisait le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui). Le premier aliment à manger par l'auteur du sacrifice doit provenir de la bête sacrifiée.

Ahmad (22475) a rapporté que Bourayda (P.A.a) a dit: «Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) ne sortait pas de chez lui le jour de la rupture du jeûne avant de manger et ne mangeait pas le jour du Sacrifice avant de rentrer (du lieu de prière) car il mangeait de la viande du sacrifice.

Az-Zaylai a rapporté dans Nasbou-Raya (2/319) qu'Ibn al-Qattan l'a jugé authentique. Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit dans Zaad al-maad (2/319):«Ali ibn Abi Talib (P.A.a) a dit: les jours de l'égorgement du sacrifice sont le jour du Sacrifice et les trois jours suivants. C'est la doctrine d'al-Hassan, l'imam des habitants de Bassora, d'Ata ibn Abi Rabah, l'imam des habitants de La Mecque, d'al-Awzai, l'imam des Syriens, de Chaffi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), l'imam des jurisconsultes attaché au Hadith. C'est aussi le choix d'Ibn Mandah. Les trois jours ont ceci de particulier qu'ils restent les jours de Mina, les jours de la lapidation, les jours de Tachriq. Il est interdit d'y jeûner. Puisqu'ils se valent en cela, comment peuvent-ils être différenciés par rapport à la permission d'y égorger le sacrifice sans se fonder sur un texte ou un consensus.

On a rapporté de deux côtés différents qui se consolident mutuellement que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Tout Mina est un abattoir et tous les jours de Tachriq sont un temps d'égorgement.** » Ce hadith est jugé authentique dans as-silsilah as-sahihah (2476).

A propos du temps de l'égorgement, cheikh Ibn Outhaymine dit dans Ahkaam al-Oudhiyyah : «A partir de la fin de la prière marquant la fête du Sacrifice jusqu'au coucher du soleil du dernier jour du Tachriq. C'est-à-dire le 13^e jour de Dhoul Hidjdja. Aussi les jours d'égorgement sont ils au nombre de 4: le jour de la fête et les trois jours suivants. Si quelqu'un égorge son sacrifice avant la prière ou après le coucher du soleil du 13^e jour, il n'aura pas fait un juste sacrifice.

Si toutefois le retard par rapport aux jours du Tachriq avait une excuse comme la fuite de la bête qui ne résulte pas d'une négligence et qui fait qu'on n'arrive à maîtriser la bête qu'après l'écoulement du temps de l'égorgement. C'est aussi le cas quand on mandate quelqu'un pour égorger le sacrifice et que le mandataire oublie de s'exécuter jusqu'à l'écoulement du temps. Dans ce cas, il n'y a aucun inconvénient à égorger la bête après le temps prévu. Le raisonnement par analogie permet de comparer cette situation à celle d'une personne qui s'endort au moment d'une prière ou l'oublie car elle fait la prière quand elle se réveille ou se souvient.

Il est permis de procéder à l'égorgement de la bête le jour comme la nuit pendant le délai sus indiqué. Mais il vaut mieux le faire le jour. Le jour du sacrifice après les sermons est préférable. Chacun des jours suivants est préférable à celui qui le suit puisqu'il s'agit de s'empresser à faire du bien.» Citation succincte.

On lit dans Fatawa de la Commission Permanente (11/406): «Les jours au cours desquels on doit faire le sacrifice qu'impliquent les options du pèlerinage dites tamatou (pèlerinage fait en deux étapes séparées d'une pause) et le quiran (pèlerinage intégré) sont au nombre de 4: le jour de la fête et les trois jours suivants. L'égorgement prend fin au coucher du soleil du 4^e jours selon l'avis